

# Parc naturel marin du golfe du Lion, Bureau du 11 février 2022 Délibération n°2022-010

## Approbation du procès-verbal du Bureau du 10 décembre 2020

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 366/2021 du 04 janvier 2022, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 07 janvier 2022 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du Bureau du 10 décembre 2020 ;

### Article 1

Le Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du Bureau du 10 décembre 2020, sans modification.

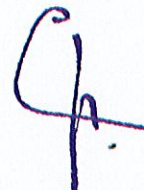
## Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

## Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Didier CODORNIOU



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du conseil de gestion  
En charge de l'intérim de la présidence



## 20<sup>e</sup> BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

### PROCÈS-VERBAL

*Date : 10 décembre 2020*

*Lieu : En visio-conférence*

## Participants

### Membres du bureau

#### Président

- Michel MOLY – Représentant de l'instance de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

#### Catégories des services de l'Etat

- Xavier PRUD'HON – DDTM/DML
- Laurent SCHEYER – DREAL Occitanie

#### Catégories des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Marc MEDINA – Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- Valérie PICOT – Commune d'Argelès-sur-Mer
- Katia ROMAGOSA – Commune de Saint-Cyprien

#### Catégories des organisations représentatives des professionnels

- Bernard PEREZ – CRPMEM Occitanie
- Guilhem HUBERT – ARMAM
- Serge PALLARES – UVPO

#### Catégories des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Pierre DUNAC – FFESSM

#### Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées et des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Aline FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- Philippe LENFANT – UPVD

#### Commissaires du gouvernement

- Xavier PRUD'HON –Préfecture des P-O
- P. PIRAULT – Préfecture maritime

### Équipe du Parc

- H. MAGNIN (directeur du Parc), M. DUMONTIER (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), M. MORINEAUX (communication), F. GORRIS (Assistante direction)
- L. VASSEUR (pêches maritimes), A. MARTIN (usages de loisir), N. MICHEZ (patrimoine naturel), G. AGIN (infrastructures, aménagements maritimes)

### Invités et accompagnants

- M-L. LICARI (Conseil départemental des P-O), Z. MAHE (DREAL), N. PINEAU (Communauté de communes Sud Roussillon).

Michel MOLY accueille les membres du bureau. Le quorum étant atteint, la session est ouverte à 9h30.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Michel MOLY remercie les participants et introduit l'ordre du jour.

Philippe LENFANT souhaite présenter le projet DELTAMAR (utilisation de nouvelles roches) ainsi que le projet européen dans les questions diverses

Guilhem HUBERT demande à aborder un courrier reçu pas la ministre des transports sur les 10 ans à venir pour la marine marchande.

## 2. Approbation des procès-verbaux de la session des bureaux du 04 octobre 2019 et du 05 juin 2020

Michel MOLY soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 04/10/2019 et du 05/06/2020.

### Approbation à l'unanimité des procès-verbaux de la session des bureaux :

- 04 octobre 2019

Délibération n°2020-016

- 05 juin 2020

Délibération n°2020-017

## 3. Préparation de l'appel à projets 2021

Michel MOLY rappelle que cette année, l'enveloppe financière devrait être plus importante. Il s'agit du 6<sup>ème</sup> AAP lancé par le Parc avec des synergies de financements entre la Région et le Conseil départemental afin d'aider les différents partenaires. Cette année, le budget actuel est de 150 000€ comparativement à 130 000€ de l'année antérieure. Un budget supplémentaire a également été remonté au plan de relance ce qui permettrait de doubler l'enveloppe de l'appel à projet 2021. Il s'agit aujourd'hui de préparer les axes de l'AAP pour le faire valider au prochain conseil de gestion.

La présentation est réalisée par Marc DUMONTIER.

Le bureau du mois de juin dernier s'était penché sur l'appui au secteur économique. Aujourd'hui il est donc proposé que ce soutien passe via la thématique 1. Michel MOLY ouvre les débats sur cette proposition de répartition.

Serge PALLARES soutient que le parc doit privilégier l'aide au secteur économique.

Guilhem HUBERT souligne les difficultés techniques et financières pour passer à des motorisations hybride. Pour le volet pédagogique il indique son souhait de permettre aux acteurs socio-professionnels de porter des projets à destination du jeune public, en rajoutant par exemple une ligne spécifique de sensibilisation dans la thématique 1, sans toucher à la thématique 2.

Bernard PEREZ approuve la proposition mais il faudrait approfondir sur ce qui peut être utile d'apporter à la profession. Une réunion entre le Parc et les professionnels de la pêche a été faite. Les tensions liées au COVID 19 et à la réglementation ont pu être abordées. Il faut que le Parc s'investisse sur des actions vers les professionnels de la pêche et les associer systématiquement pour répondre à leurs besoins.

Hervé MAGNIN rajoute que cette préparation en amont va permettre de cibler les besoins des professionnels de la mer et d'y intégrer leurs besoins en affinant cette proposition.

Marc DUMONTIER s'interroge sur l'opportunité offerte aux gestionnaires de ports vis-à-vis de besoins d'équipements. Il informe que le plan de relance permettra d'alimenter une partie des plans d'actions liés à la certification « port propre ». S'il y a le feu vert du plan de relance avant le prochain conseil de gestion en 2021, les actions liées au financement certification « port propre » pourront être fléchés sur ce fonds.

Serge PALLARES précise que le niveau modeste des sommes octroyées, il ne permettra pas de subvenir aux gros investissements, c'est par contre un bon moyen de toucher l'ensemble des professionnels.

Hervé MAGNIN rappelle que l'avantage de cet appel d'offre est de bénéficier de financements plus facilement accessibles, contrairement à ceux qui émanent de l'Europe.

Serge PALLARES souhaiterait l'élargissement du spectre des aides.

Aline FIALA rejoint l'idée de prioriser le soutien aux acteurs économiques en se consacrant sur la thématique 1 et en intégrant la thématique 2 sensibilisation afin d'éviter le saupoudrage.

Guilhem HUBERT serait favorable de conserver tout de même une petite part sur le patrimoine culturel.

Marc DUMONTIER rajoute qu'effectivement les associations du patrimoine culturel ont aussi des difficultés et l'économie associée aux chantiers de rénovations constitue aussi un secteur économique.

Michel MOLY propose d'associer les professionnels de la rénovation du patrimoine culturel dans la thématique 1 de l'économie.

Philippe LENFANT propose de conserver les 4 thématiques qui constituent l'ADN du Parc. Il peut cependant être possible d'envoyer un message fort en privilégiant un montant plus conséquent sur la thématique 1. Ces 4 thèmes sont récurrents, cependant il pourrait être souhaitable d'orienter chaque thématique avec un sous-titre plus précis.

Laurent SCHEYER souhaite partager son expérience au parc du Mercantour. Il approuve l'importance de garder les 4 thématiques compte tenu de cette année particulière sans pour autant laisser de côté les autres thématiques.

Marc DUMONTIER rappelle que les montants alloués à chaque thématique restent fongibles en fonction du nombre de dossier reçus.

Zoe MAHE appuie l'importance que le parc reste sur du multithématique. Elle rappelle que l'appel à projets de la Région porte sur l'économie et l'innovation. Il est donc nécessaire de garder les thématiques 3 et 4 pour montrer la spécificité du Parc.

Michel MOLY rajoute qu'il y a la possibilité de basculer certains projets auprès de la Région.

Hervé MAGNIN rappelle qu'il restera la question des critères de sélection des dossiers. L'important sera de conserver la simplicité et la visibilité pour les candidats. La portée économique des actions proposées pourra être un des critères.

Marc DUMONTIER explique que l'année dernière, la thématique 2 était axée sur les établissements scolaires car cela marquait une volonté de structurer un projet pédagogique mais il peut être possible, cette année, d'ouvrir l'accès aux candidats socio-professionnels. Pour faciliter l'analyse des dossiers, il propose d'ouvrir l'accès aux socio-professionnels dans la thématique 2.

Hervé MAGNIN informe qu'il faudra rediscuter de l'équilibre de l'enveloppe budgétaire.

Michel MOLY synthétise en partant du principe que l'on dispose d'un budget à minima de 150 000 €. Il faut un signal fort pour l'économie de la mer associé à une répartition sur la thématique 1 de 70% à 80% soit 100 000€ et 120 000€, pour laquelle des critères devront être retravaillés avec les professionnels pour faciliter le dépôt de projet. Les autres thématiques seront aussi conservées. Si le plan de relance permet de doubler l'enveloppe, une réunion exceptionnelle sera proposée pour ajuster.

Hervé MAGNIN rappelle l'importance de discuter en réunion de bureau et de s'assurer que les projets pourront être éligibles.

Guilhem HUBERT demande s'il est possible de réduire le pourcentage alloué à la thématique 1 à 70% en cas de rallonge de plan de relance.

Michel MOLY approuve et indique le maintien à 80% actuel pour la thématique 1 qui pourra être rééquilibrée en cas de doublement de l'enveloppe budgétaire.

#### 4. Avancement du programme « Ambition Littoral »

Présentation lancée par Grégory AGIN

Hervé MAGNIN donne des précisions par rapport au plan de relance. Les communes du littoral qui ont des projets sur le littoral ont été invitées à faire remonter leurs dossiers au niveau régional. Quelques dossiers sont remontés dont celui sur Torreilles (Projet d'aménagement de renaturation).

Zoé MAHE indique que la présentation est axée sur l'appropriation du risque. Les travaux dans le cadre du plan littoral 21 sont suivis de très près, dont 2 sujets sont relevés :

- L'aménagement du territoire en tenant compte de la résilience du littoral suite à la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte proposée par la DREAL ainsi que le travail mené par le parc étendu à celui mené sur toute l'Occitanie pour 2021. Un 1<sup>er</sup> atelier de restitution sera organisé, sachant qu'en parallèle, il a été démarré avec la DREAL un "atelier des territoires" (Ste Marie la mer et Frontignan avec les EPCI concernés).
- Le travail mené avec l'OBSCAT, le bureau d'étude SAVED et l'EID dont les travaux pourront être restitués à l'occasion du prochain atelier de janvier 2021.

Elle rappelle les réflexions nationales en cours sur les sujets de submersion et d'érosion à travers le projet de Loi « climat et résilience » que les communes doivent s'approprier. Les Maires et les collectivités sont en attente d'éléments de réponses sur le sujet. Du côté de l'Etat, plusieurs échanges avec la centrale sur ce travail sont amorcés avec les députés.

Concernant le plan de relance et notamment sur le Cadrage mer et littoral, le 10 novembre dernier il s'est tenu une réunion avec les filières des acteurs de la mer et le Préfet de région. A la suite de quoi, le préfet a fait remonter notamment les besoins d'information sur le sujet du verdissement des ports. Dans le cadre du plan de relance, cette aide cible uniquement les grands ports maritimes gérés par l'Etat. L'Occitanie n'ayant aucun grand port, la Région questionne le Ministère de la mer sur le besoin d'outils complémentaires adaptés à ce contexte.

Elle a fait remonter l'action de Torreilles qui rentrerait de manière pertinente dans le sujet. Il y a bien 50 millions d'euros à l'échelle nationale sur le thème de la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture bien que les seuls appels à projets actuels sont sur pêche et conchyliculture, d'où l'importance que le préfet se soit rapproché du Ministère de la mer.

Laurent SCHEYER précise que sur le plan de relance biodiversité, le Ministère finalise une circulaire précisant les montants alloués à la restauration de la Biodiversité. La DREAL Occitanie disposerait d'1 million d'euros pour des projets terrestres ou marins, à titre d'exemple le financement de zones de mouillages. Pour autant c'est une petite somme sur l'ensemble des projets déjà inventoriés par la DREAL. Une réunion d'échange avec l'Agence de l'eau et l'OFB est prévue pour s'accorder sur le financement des projets.

Xavier PRUDHON s'interroge sur le constat actuel des démarches lancées sur le sujet du trait de côte, avec pas moins de 4 projets recensés pour les Pyrénées Orientales : Ambition Littoral du Parc naturel marin du golfe du Lion, EID de Marseille, les ateliers des territoires portés par le Ministère

de la Transition écologique et la prochaine démarche de partenariat entre la communauté urbaine de Perpignan et CEREMA (centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Il appelle à la vigilance pour bien articuler et éviter les doublons dans les projets actuels.

Gregory AGIN répond que les réunions sont faites en coordination avec tous les membres du comité de pilotage : ces démarches sont imbriquées. Le CEREMA fait partie de l'équipe projet et est intégré à la réflexion. C'est un « microcosme » où tout se fait en coopération et en concertation.

Serge PALLARES informe qu'il travaille avec le cabinet ministériel et le secrétaire général de la mer pour impliquer l'Occitanie dans le verdissement des ports.

## 5. Préparation de l'anniversaire des 10 ans du Parc

Hervé MAGNIN rappelle la naissance du Parc naturel marin du golfe du Lion. L'idée est de médiatiser l'existence du Parc qui est à mi-parcours sur le plan de gestion prévu pour 15 ans. L'équipe du Parc s'est agrandie avec l'arrivée du service opérations en 2019. Le public ciblé est composé des résidents, des EPCI, des usagers de la mer, du public scolaire et des touristes. Une présentation de l'état des réflexions permettra de mettre un certain nombre d'outils à disposition des communes et des EPCI.

Michel MOLY indique qu'il serait bien d'associer le Conseil départemental et la Région.

Serge PALLARES souhaite aussi impliquer le Parlement de la mer.

Hervé MAGNIN répond que cela dépendra des outils, le parc étant limité dans les moyens. Grâce au soutien de l'Indépendant, il sera possible de proposer un numéro spécial sur le Parc à travers un cahier détachable. Il motive la poursuite des actions de communication et de sensibilisation sur le parc en lien avec les médias locaux. Il rappelle la date anniversaire du parc du 11/10/2021 et qui sera une journée consacrée aux acteurs du parc, notamment, les membres du conseil de gestion (et ceux qui ne le sont plus) pour les remercier de leur implication. Ce sera l'occasion aussi pour baptiser le nouveau bateau du Parc.

Les temps forts identifiés seraient :

- L'exposition "des canyons profonds de Méditerranée". Une convention a été passée avec l'OOB - Biodiversarium pour mettre en place des actions pédagogiques avec les scolaires et le grand public
- Des conférences réalisées dans les 12 communes
- Des fresques murales. L'idée serait de tester ça sous la forme d'un concours proposé aux communes
- Une communication à l'occasion des actions parrainées (le mondial du vent, la fête de la nature, le bicentenaire de l'OOB, les converses de taverne...)
- La diffusion de films pour les OT



Guilhem HUBERT propose de mettre à disposition ses locaux pour les affichages et les flyers. Il suggérera aux autres armateurs aussi.

Pierre DUNAC rappelle que leur fédération (avec 16 000 licenciés en Occitanie) est un vecteur important de communication ainsi que les autres fédérations de voiles et l'ensemble des usagers.

Philippe LENFANT propose l'association KIMIYO sensibilisation au niveau régional sous forme d'interventions durant l'été, à l'image des converses de Tavernes où le public est assez varié et nombreux. Le fait d'aller à la rencontre des personnes sera aussi complémentaire aux conférences. Il est possible d'organiser avec l'UPVD des interventions dans les différentes communes. Il propose aussi des interventions sur les bateaux de transport. Ce qui avait déjà été organisé à d'autres occasions. Il propose de pousser à la science participative (sur l'eau, à terre) ainsi qu'une forte mobilisation des acteurs entre OOB et l'UPVD.

Michel MOLY rappelle le succès des animations « Pignon sur mer » depuis 2 ans auprès des résidents et des touristes qui pourra offrir un bon support.

Aline FIALA approuve l'intérêt des sujets proposés. Elle suggère aussi l'idée d'une exposition photos grandeur nature sur l'esplanade à Argelès-sur-Mer qui a du succès auprès du public.

Valérie PICOT indique que l'exposition sur le port est toujours très appréciée. La commune est sollicitée pour garder ces photos. C'est l'association « Argelès photo nature » qui est en charge et qu'il faut contacter.

Laurent SCHEYER propose de mettre en avant les "habitants" du Parc en prenant exemple de ce qui a été fait dans le Parc national du Mercantour.

Jean-Claude HODEAU annonce l'arrivée du nouveau guide « pêche et plaisance » où 8 pages seront dédiées au Parc naturel marin du golfe du Lion et qui sera aussi une belle occasion de marquer les 10 ans du Parc.

Hervé MAGNIN sollicite les membres sur ce que pensent les communes concernant l'idée des fresques murales.

Marc MEDINA indique que la commune de Torrelles sera disposée à participer à ce projet intéressant.

Guilhem HUBERT rajoute l'idée d'organiser une sortie en mer avec les membres du conseil de gestion sur une matinée, à prévoir en fonction des conditions de mer.

## 6. Echange sur la gestion du jet ski

Alizée MARTIN fait un retour sur la situation du contexte particulier où sont constatés des débordements et des problèmes au niveau de la sécurité suite aux nombreuses remontées. Il est

rappelé la réglementation nationale avec la nécessité d'un permis côtier pour conduire un véhicule nautique à moteur, sauf dans le cas dérogatoire des sorties accompagnées. Au niveau du recensement des structures, il y a 12 structures et autres activités de type engins tractés.

La démarche de sensibilisation a été faite entre le 4 et 12 août de l'année dernière avec la distribution d'affiches, de flyers rappelant les bonnes pratiques du nautisme. Seules 6 structures ont été rencontrées avec globalement un bon accueil.

Sur les zones d'initiation, les structures doivent déclarer leur activité de jet ski à la DDTM.

La démarche de sensibilisation est à poursuivre ainsi que les contrôles renforcés.

Guilhem HUBERT rappelle que les personnes qui se comportent mal restent marginales. Les structures sont bien cadrées et il est toujours utile de bien les sensibiliser. Ce sont souvent les propriétaires individuels de jet ski qui ont des comportements parfois déplacés vis à vis de la réglementation.

Michel MOLY s'interroge sur le rôle des capitaineries pour informer les usagers.

Serges PALLARES confirme cette possibilité et rajoute même la possibilité d'informer les usagers sur les zones d'avitaillement.

Xavier PRUDHON rappelle que ce sujet avait été abordé avec le Parc. Cet état reflète les propositions d'axe de travail avec la préfecture maritime et du constat d'une dérive de pratique de certaines personnes qu'il ne faut pas généraliser. La préfecture soutient fortement cette sensibilisation sous forme d'une charte de bonne pratique élaborée et signée sur la base de volontariat des structures. Cela concernerait les structures commerciales et pour les pratiquants individuels, tous les moyens au départ des ports seront à utiliser.

Sur le volet contrôle, il est besoin de programmer des contrôles sur la vitesse, d'organiser des opérations avec couverture médiatique.

Serges PALLARES rappelle que la problématique vient des jets ski individuels et qu'il faudrait faire plus de contrôle à leur niveau.

## 7. Points d'actualité /Points divers

Philippe LENFANT expose le projet RESMED transfrontalier. Le réseau d'hydrophones a bien démarré et le relais a été pris par le réseau IFREMER jusqu'à Marseille. Le marquage des poissons s'est réalisé malgré le retard de la crise sanitaire et des conditions climatiques.

Le projet DELTAMAR porté par ECOCEAN est un ouvrage maritime testant des roches artificielles dans le but de concevoir des habitats. La matière provient d'aciéries. L'objectif est de démontrer les

compétences de ces roches artificielles, évaluer l'efficacité et le pouvoir biochimique, par comparaison à celles déjà installées. L'idée est d'obtenir un nouveau matériel écologique pour l'usage marin là où il y a déjà une concession par rapport aux récifs artificiels installés.

Lot 1 : démarches administratives

Lot 2 : conception du système et installation

Lot 3 : suivi sur la qualité de l'eau avec les poches de moules comme celles utilisées par l'IFREMER

Serges PALLARES informe que l'Université et l'UVPO lancent le 11/01 au campus métier de la mer un D.U gestionnaire de port destiné aux salariés et demandeurs d'emplois.

Michel MOLY remercie ces précisions et examinera le dossier avec attention.

Guilhem HUBERT fait état du courrier reçu recensant 2 axes qui les concernent à savoir l'avenir du transport maritime et l'espoir de bateau plus propre. Alors qu'actuellement il existe 3 types de moteurs (thermiques, hybrides-électrique, électriques), il rappelle les enjeux sur la fabrication, le coût et l'aménagement des ports de commerces.

Le 2ème axe qui les concerne est l'ambition volontariste de création d'emplois malgré le contexte actuel très incertain. Il informe la volonté de développer des emplois plus responsables avec la charte environnementale qui va se mettre en place et le label bio (émission beaucoup plus faibles). Pour cela, il leur faudra des réductions de charges, de la taxe Barnier (TVA passée de 5% à 10%), une visibilité des AOT (certains ports le font déjà). Les autres axes sont plutôt centrés sur les armements d'armateurs de France.

Il informera les membres de la réponse que l'ARMAM apportera au ministère.

Il souhaite se rapprocher des syndicats des ports de plaisance et localement de l'UPVO afin de voir dans quelle direction partir selon le besoin de ravitaillement (électrique ou hydrogène) d'ici les 10 prochaines années.

Serge PALLARES confirme que c'est un sujet stratégique débattu au plan national.

Michel MOLY propose que selon l'avancement de ces sujets, leur actualité soit partagée lors du prochain Conseil de gestion.

La séance est levée à 12h08.



Didier CODORNIU

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du conseil de gestion  
En charge de l'intérim de la présidence